Marché de
maitrise d'œuvre

Marie de SAINT PIERRE DE LAGES
Avenue de Toulouse
31570 SAINT PIERRE DE LAGES
05 61 83 73 97
mairie@stpierredelages.fr

RC

Règlement de consultation

Marché en procédure adaptée : La présente procédure adaptée ouverte est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

OBJET DU MARCHÉ ORDINAIRE :

MAITRISE D'OEUVRE GENERALE, MISSION GEOMETRE, ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

I – Identification du pouvoir adjudicateur :

Collectivité territoriale (commune)

Activité principale : services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour son propre compte.

II – Nom ou raison sociale, adresse :

Adresse : Mairie de Saint-Pierre-de-Lages
Avenue de Toulouse
31570 SAINT-PIERRE-DE-LAGES (France)

Téléphone : 05 61 83 73 97

Courrier électronique : mairie@stpierredelages.fr

III - Objet de la consultation :

Mission géomètre et Maîtrise d'œuvre générale (diagnostic – foncier – maîtrise d'œuvre) pour la réalisation du lotissement communal du Village.

Catégorie de services : 12 (architecture, ingénierie et services intégrés)

IV – Lieu d'exécution :

Commune de Saint-Pierre-de-Lages, section cadastrale ZK n°80p, 7 et 86

V – Caractéristiques principales :

Marché de maîtrise d'œuvre et mission géomètre passés en procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique)

VI – Durée du marché :

La durée prévisionnelle du marché est de 36 mois à compter de la date de notification.

Les délais d'exécution constituent un critère d'attribution du marché et notamment la date de dépôt du permis d'aménager avant le 31 août 2019.

Ils sont laissés à l'initiative des candidats, qui devront les indiquer en annexe de leur acte d'engagement.

VII- Modalités de réception des offres:

Les propositions des candidats devront être transmises en mairie sous pli recommandé avec avis de réception ou déposées à la mairie de Saint-Pierre-de-Lages contre avis de dépôt **au plus tard le 28 juin 2019 à 14H.**

L'intitulé du marché et la mention « ne pas ouvrir » seront mentionnés sur l'enveloppe.

Le dépôt en mairie peut être effectué (hors jours fériés) les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h à 12h30.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par voie électronique.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite, ainsi que les dossiers remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

VIII- Contenu du dossier d'offre :

* l'acte d'engagement (modèle DC3 inclus dans le dossier de consultation) dûment complété et signé, incluant le détail des honoraires par élément de mission.

* le planning prévisionnel de l'opération établi par le géomètre maître d'œuvre

* le cahier des charges, avec mention d'acceptation et signature, sans modification,

* une note méthodologique avec présentation, composition et organisation de l'équipe ainsi que le mode opératoire envisagé au regard du document programme remis,

* Une esquisse d'aménagement pour la création d'une vingtaine de lots destinés à la vente pour de l'habitat individuel et d'un macro-lot nécessaire à l'implantation d'environ 15 logements locatifs sociaux.

- la lettre de candidature,

- la déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent),

- tout document indiquant les capacités professionnelles et techniques du candidat : celui-ci doit obligatoirement avoir la qualité de géomètre-expert inscrit à l'ordre des géomètres (ou pour les candidats étrangers, un titre équivalent). Une capacité à concevoir des ouvrages répondant aux objectifs de développement durable est souhaitée.

- un justificatif des garanties financières.

- toutes références en matière de mission analogue accomplie pour les collectivités territoriales ou leurs établissements publics au cours des 3 derniers exercices.

L'offre présentée doit être entièrement conforme au cahier des charges de la prestation.

Le candidat pourra proposer des variantes portant sur des aménagements complémentaires, à condition d'avoir préalablement soumis une offre entièrement conforme au cahier des charges.

Nota : tous ces documents doivent être revêtus du cachet et de la signature d'une personne habilitée à engager le candidat.

IX- Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-après, avec leur pondération :

- valeur technique……..... 40%

(Pertinence et qualité de la méthodologie proposée, adéquation au programme)

- rémunération attendue……..... 30%

- délai d'étude et de réalisation proposé…… 30%

Une analyse et un classement des offres est effectué selon ces critères par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera invité à produire les documents prévus à l'article suivant du présent règlement dans le délai fixé à cet article.

XI- Documents à produire lors de l'attribution du marché :

Le candidat dont l'offre aura été retenue pour l'attribution du marché sera invité à fournir dans un délai de 10 jours :

- les certificats et déclarations mentionnés à l'article 46 du Code des marchés Publics justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (NOTI2 ou équivalent).

- les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du Code du Travail. Ces documents doivent ensuite être produits tous les 6 mois pendant l'exécution du marché.

- En cas de redressement judiciaire, copie du ou (des) jugement (s) prononcés à cet effet.

NOTA : si le candidat dont l'offre est retenue n'a pas fourni dans le délai imparti l'ensemble des certificats et attestations fiscaux et sociaux ou l'état annuel des certificats reçus, il sera éliminé et la même demande sera présentée au candidat suivant dont l'offre est acceptable.

XII - Délai minimum de validité de l'offre :

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XIII - Autres renseignements :

- numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 2019-03

Toute demande de renseignements complémentaires doit être formulée auprès du secrétariat de la Mairie (05 61 83 73 97 ou mairie@stpierredelages.fr).

Une visite des lieux peut être organisée à l'intention des candidats qui souhaitent l'effectuer.

Ceux-ci devront auparavant prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie.

Article 20 - procédure de recours :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, 31068 Toulouse Cedex 07

Téléphone : 05 62 73 57 57

Mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis de marché à la publication : le 7 juin 2019

Fait à Saint Pierre de Lages, le 07/06/2019

Le Maire,

Laurence KLEIN